

# République Française

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DEMI-QUARTIER

775, route d'Etraz  
74120 DEMI-QUARTIER  
(Haute-Savoie)  
Arrondissement de BONNEVILLE

\*\*\*

N° DEL 2025 - 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune de DEMI-QUARTIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ALLARD.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 13 mars 2025

**PRESENTS :** Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Jean-Pierre SOCQUET, Sandrine BIRSAL Adjoints, Céline GACHET, Catherine MONGET, Pascal BRONDEX, Jérémie MARIN, Gaspard CHATELLARD, Bertrand MARIN-LAMELLET, Marie-Laure GAIDDON.

**EXCUSEES :** Mesdames Muriel MORAND (pouvoir à Monsieur Pierre SOLLE), Catherine CABROL (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SOCQUET).

**ABSENTE :** Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

Madame Marie-Laure GAIDDON a été élue secrétaire de séance.

### PERSONNEL COMMUNAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – ANNEE 2025 :

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à mettre à jour le tableau des effectifs communaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1°) MET A JOUR le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

**Filière administrative :**

CADRES D'EMPLOIS	GRADES DU CADRE	NOMBRE D'EMPLOIS
Attaché territorial	Attaché	1
Rédacteur territorial	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
	Rédacteur Territorial	2

## 1) Filière technique :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES DU CADRE	NOMBRE D'EMPLOIS
Technicien territorial	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise principal	1
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
	Adjoint technique	1
	Adjoint technique à mi-temps	1

2°) **CHARGE** son Maire de l'exécution de cette décision, lui donnant tout pouvoir à cet effet.

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures. Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 26 mars 2026

Le Maire,

  
Stéphane ALLARD.



Le Secrétaire de séance,

  
Marie-Laure GAIDDON.

Certifié exécutoire :

Télétransmis en S. Préfecture le 31 MARS 2025

Publié électroniquement le 31 MARS 2025